

Non aux discriminations par la langue !

Contre une dérive toujours plus discriminatoire de l'accès au français

Lundi 12 octobre 2026

- Journée nationale de mobilisation -



MOBILISATION NATIONALE POUR
UN DROIT INCONDITIONNEL
À L'ACCÈS À LA LANGUE





La visio est enregistrée

Un lien pour la diffuser en différé sera disponible dès l'après-midi sur le site

<https://lefrancaispourtous.fr>



AU PROGRAMME

- **Pourquoi une mobilisation ?**

- **Apprentissage de la langue et discriminations**

Conséquences discriminatoires de la loi CIAI 2024 : intervention de **Philippe Blanchet**, sociolinguiste interviewé par **Anne Morillon** de RezoEE

- **Politique linguistique d'intégration une forme de Maltraitance institutionnelle**

intervention de **Geoffrey Renimel**, ATD Quart Monde

- **“Vers une hospitalité linguistique et culturelle : apprendre autrement le français”**

Intervention de **Donalie-An Tran**, association Entre&avec et **Laura Safier**, Peuple et culture

- **Non aux discriminations par la langue !**

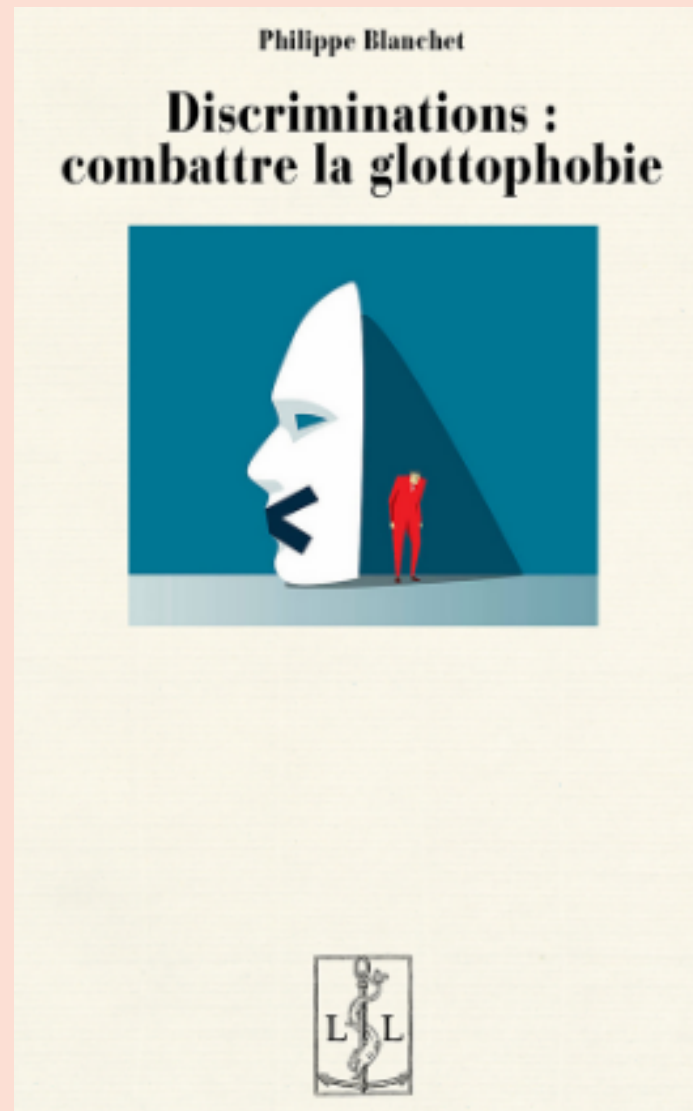
Intervention de **Damien Boisset**, RezoEE

Définir les discriminations, rôles et limites du Défenseur des droits (DDD)

Présentation de l'argumentaire du collectif *Le français pour toutes et tous*



Apprentissage de la langue et discriminations



[Lien vers le blog de Philippe blanchet](#)



Entretien avec Philippe Blanchet, université Rennes 2



Anne Morillon
Sociologue
RezoEE



Anne Morillon - RezoEE

Philippe Blanchet
Professeur de sociolinguistique
à l'Université Rennes 2



Philippe Blanchet Lunati

Bonjour Philippe,

[Lien vers la vidéo en ligne de l'interview](#)

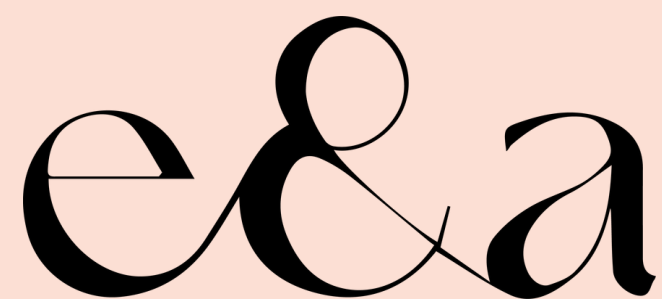
Politique linguistique d'intégration une forme de Maltraitance institutionnelle (?)



Geoffrey Renimel
délégué national

→ [Retranscription de l'interview](#)

Vers une hospitalité linguistique et culturelle : apprendre le français autrement



Donalie-An Tran
association Entre&avec



Laura Safier
Peuple et Culture

→ [téléchargez la plaidoyer et manifeste pour l'Hospitalité linguistiques](#)

→ [Déclaration de fribourg sur les Droits culturels](#)

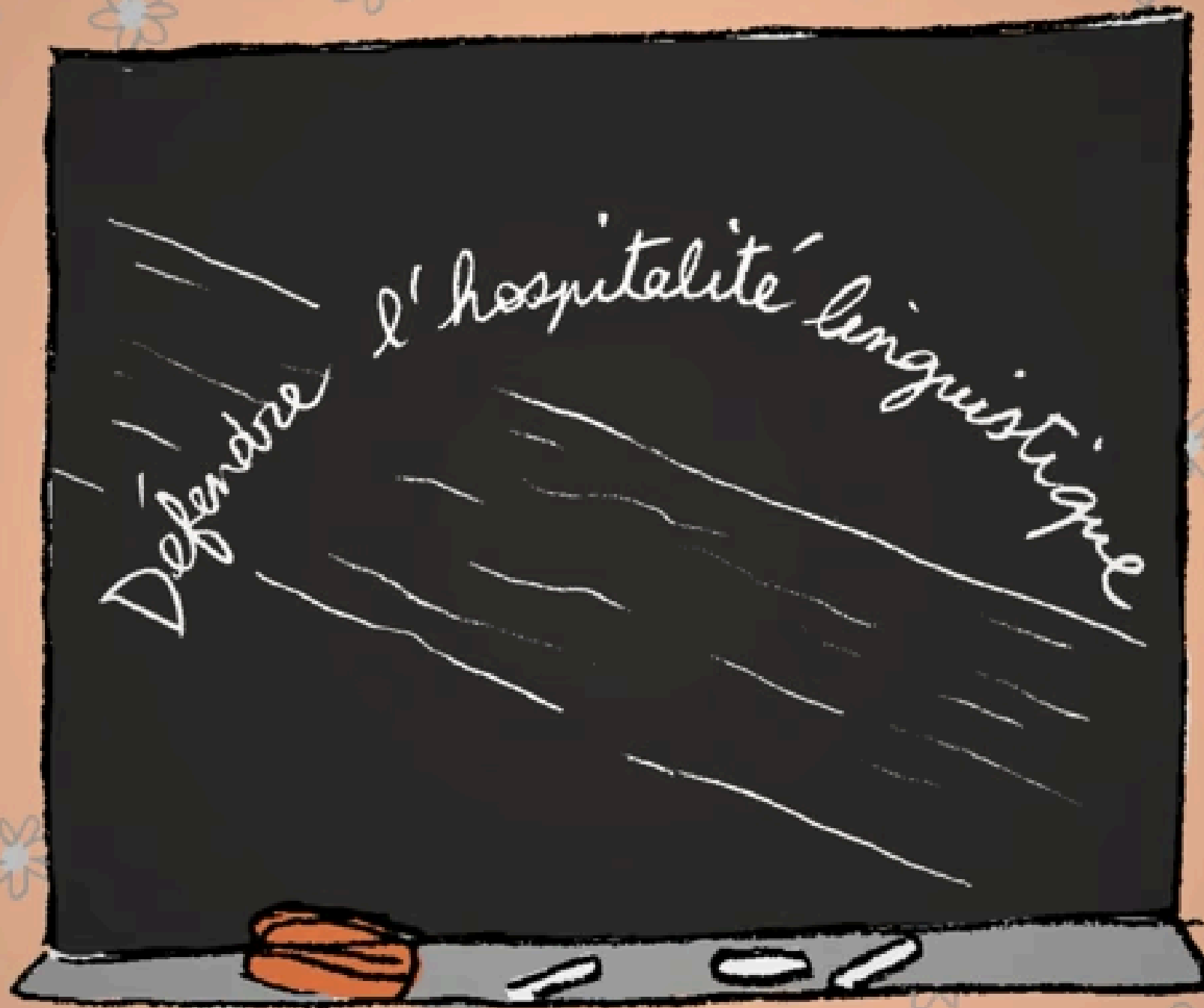


Visuels de Fabienne Yvert



Défendre l'hospitalité linguistique

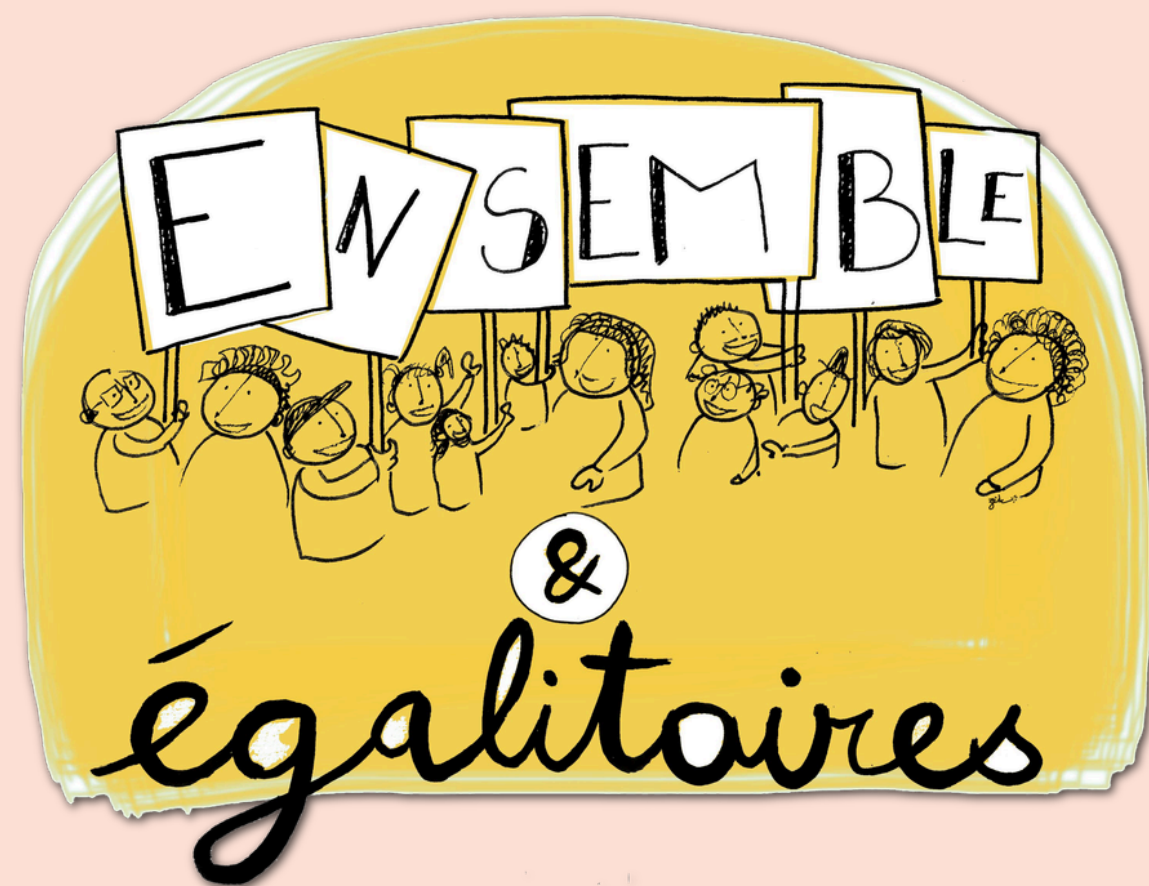
La Cimade



[lien vers la
vidéo en ligne](#)

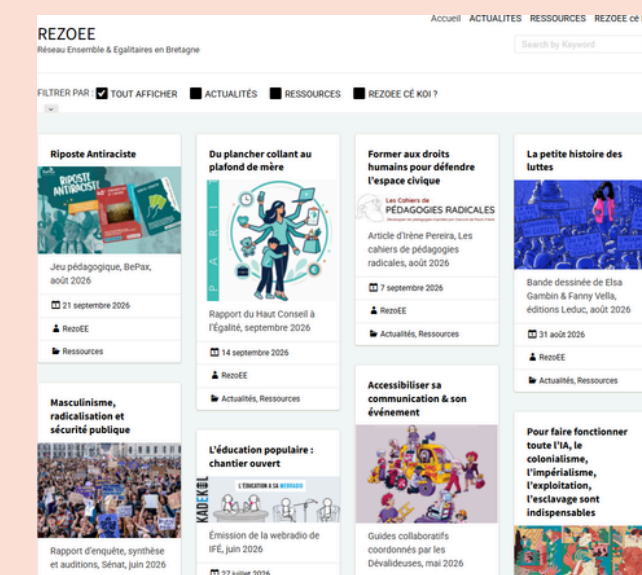


Apprentissage de la langue et discriminations



RezoEE

Réseau Ensemble & Égalitaires en Bretagne



1. Une notion de DROIT

Il y a discrimination quand sont réunis 3 éléments :

- un traitement défavorable envers une personne ou un groupe de personnes ;
- en raison de critères définis par la loi (ex : handicap, origine, sexe, religion, apparence physique, nationalité,...) ;
- dans un domaine prévu par la loi (ex : l'emploi, l'éducation, le logement, la formation, l'accès aux services publics et privés, ...).

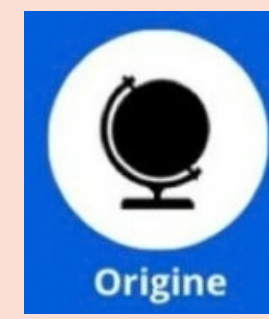


Défavoriser une personne en raison de tel ou tel critère est interdit par la loi et les conventions internationales auxquelles adhère la France.

2. Les ruptures d'égalité ont des IMPACTS sur ...

- les personnes (santé mentale et physique, parcours de vie,...)
- la confiance envers nos institutions et les idéaux républicains

Situations potentielles de discrimination dans l'apprentissage linguistique du français



Extraits de l'argumentaire du collectif LFTT :

- Quasi impossibilité pour une personne étrangère non francophone de faire reconnaître un trouble de l'apprentissage = impossibilité d'avoir droit à une adaptation de la passation des examens
- Situations psychiques post-traumatiques très présentes notamment chez les personnes réfugiées mais très peu diagnostiquées = non reconnaissance et non pris en compte de l'état de santé mentale pour les personnes concernées
- 16 % des femmes sont en situation d'analphabétisme contre 9 % des hommes dans le monde : exiger les mêmes compétences = traiter défavorablement les femmes
- Différentiation des obligations du fait de la nationalité dans ou hors UE
- Pour prétendre à un droit au séjour stable et pérenne, les personnes étrangères doivent s'acquitter d'un timbre fiscal (300 €) et de l'inscription aux tests linguistiques (entre 100 et 130 € pour le seul niveau A2) et civique (70 à 100 €) = accès peu voire pas favorable pour les personnes pauvres.

AGIR en saisissant le Défenseur des Droits

C'est l'institution indépendante de référence créée en 2011, inscrite dans la Constitution avec pour missions de :

- défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés
- permettre l'égalité de tous



En 2024 et 2025, le droit des personnes étrangères en France est le premier motif des saisines dans le domaine de l'accès aux droits des usagers des services publics.

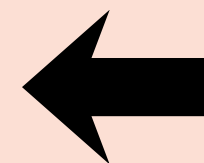
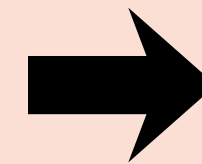
Au titre de son 3ème domaine de compétence, le Défenseur des droits lutte contre les discriminations et défend les droits des personnes qui en sont victimes. « Vous pouvez vous adresser au Défenseur des droits si vous estimez avoir été victime d'une discrimination. L'auteur présumé de cette discrimination peut être une personne physique ou morale, une personne privée ou publique (service de l'État, collectivité territoriale, service public hospitalier). »

Saisir, témoigner, interpellier, c'est déjà ne pas taire et rendre visible les questions d'inégalité face au droit.

Pour trouver un délégué près de chez vous : <https://www.defenseurdesdroits.fr/carte-des-delegues>



VOir et télécharger le texte sur le site du Français pour tous et toutes



Laisser votre témoignage contre la dématérialisation de la formation linguistique

Agissez avec nous,

**Pour l'accès à l'apprentissage du français :
vers un droit pour tou-te-s sans discrimination.**

Signez le
manifeste

Signez la tribune des
apprenants

✍ LAISSER MON
TEMOIGNAGE

Merci pour votre mobilisation !

pour nous contacter :

[Rendez-vous sur www.lefrancaispourtous.fr](http://www.lefrancaispourtous.fr)



MOBILISATION NATIONALE POUR
UN DROIT INCONDITIONNEL
À L'ACCÈS À LA LANGUE